

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CODIC

Collectif de Développement Intégré au Congo



**ANALYSE DES CAUSES DE
L'INSECURITE DANS LA COMMUNE
DE BANDALUNGWA ET SELEMBAO**

Par
Prosper Mbau et Ernest Itende

ETUDE REALISEE SUR BASE DES DONNEES DE LA CON-
CERTATION DES ORGANISATIONS DE LA COMMUNE DE
BANDALUNGWA ET CELLES DE SELEMBAO

REALISATION : mars 2017
Publication : mars 2020

Tél. 00243 89 89 38 396
E-mail : codic2008ongd@gmail.com
WWW.codic-rdc.org

SYNERGIE-CONCERTATION-AUTOPROMOTION-DEVELOPPEMENT

AVANT PROPOS

Existant depuis 2007, le CODIC est un réseau d'organisations dont les membres sont des organisations de la société civile Congolaise qui ont adhéré au réseau et qui détiennent des autorisations officielles leur permettant de fonctionner sur le territoire de la RDC.

Le CODIC a une vocation nationale. Il est présentement actif dans les provinces du Nord et Sud Kivu, la province orientale démembrée, le Maniema, l'Equateur, le Mai-Ndombe et à Kinshasa.

Les activités du CODIC tournent autour du « bien être intégral de l'homme ». La politique utilisée pour atteindre cet objectif est l'incitation à une prise de conscience collective des ressources réelles que possède toute communauté à la base (Empowerment social), et la bonne affectation de celles-ci pour résoudre ses problèmes.

La communauté étant la première à identifier ses propres problèmes doit être associée dans le processus de prise de décision qui concerne son bien-être.

Les associations membres du CODIC sont regroupées en filières de sorte que chacune d'elle coordonne ses activités pour le développement de sa communauté. Le CODIC est à son deuxième programme du DAS avec VIVA SALUD (ex M3M).

Dans le cadre des activités liées au programme du DAS, le CODIC organise des concertations avec les organisations à la base. C'est un moment d'échange avec ces organisations. A cette occasion, des sujets peuvent être débattus pour que les données qui en ressortent fassent l'objet des analyses pour la production d'un cahier des charges à soumettre à l'autorité.

Dans la présente étude, nous publions la synthèse de deux résultats d'analyse de cadre de concertation initiés par les organisations de la commune de Bandalungwa et celle Selembao, dans la ville province de Kinshasa.



Par Ernest **ITENDE**

SECRETAIRE ADMINISTRATIF ET PORTE PAROLE AU COLLECTIF DE DEVELOPPEMENT INTEGRE AU CONGO, « CODIC » en SIGLE; un réseau des organisations de la société civile de la République Démocratique du Congo qui dans sa filière Santé milite pour le droit à la santé.

Et Prosper **MBAU**

CONSEILLE D'ETUDE AU COLLECTIF DE DEVELOPPEMENT INTEGRE AU CONGO, « CODIC » en SIGLE; un réseau des organisations de la société civile de la République Démocratique du Congo qui dans sa filière Santé milite pour le droit à la santé.



I. INTRODUCTION

La sécurité, indique Le Petit Robert, est une situation ou un état tranquille qui résulte de l'absence réelle de danger (d'ordre matériel ou moral). C'est également l'état d'esprit confiant et tranquille de celui qui se croit à l'abri du danger. L'insécurité, elle, implique l'existence d'un danger ou d'un risque, ou le reflet d'un certain doute par rapport à un sujet donné. Les vols font partie de ces facteurs que l'on peut facilement relier à l'insécurité (Bruxelles-Santé, 2017).

D'après Bruxelles-Santé (2017) l'insécurité n'est pas sans conséquence sur la santé de la population. Ce sont les problèmes dermatologiques, respiratoires et musculosquelettiques qui sont le plus fréquemment rencontrés chez les populations qui vivent dans des milieux où règnent l'insécurité.

Dans son ouvrage intitulé « la violence des villes » Pedrazzini (2005) s'intéresse à la présentation du squelette des crimes urbains dans les pays de l'Afrique francophone subsaharienne, sans pourtant s'attarder sur la particularité de chaque ville.

Les faubourgs, encore nommés banlieues ou bidonville dans nos villes contemporaines sont désignés comme étant le lieu par excellence où se concentrent les pauvres désœuvrés, exclus et victimes des inégalités.

La problématique de l'insécurité urbaine dans nos pays est plus que jamais liée aux caractères, à la composition, à la formation et au déploiement des forces de sécurité étatiques. La plupart des crimes et délits commis sur les personnes ou leurs biens sont dus soit à l'absence des forces de sécurité, soit à leur inefficacité ou à leur complicité.

En RDC, l'insécurité continue de gagner du terrain. Il est rare qu'en semaine, il ne soit diffusé sur les médias locaux les nouvelles sur des personnes agressées ou mortes de suite d'une attaque des inciviques ou des bandits à mains armées qui montent des embuscades aux passants et causent du tort aux paisibles citoyens.

Cette situation qui inquiète autant les Kinois que le gouvernement installé dans l'esprit de la population, un sentiment des peurs qui paralyse le corps, l'esprit, provoquant de ce fait, une plaie difficile à guérir.

Les sources de l'insécurité sont multiples, elles proviennent du vécu de la personne, mais aussi de façon collective des informations diffusées par les médias et de l'organisation sociale des espaces urbains.

Le sentiment d'insécurité provoque plusieurs effets pervers. Il contribue à la baisse de la qualité de vie des personnes affectées, elles deviennent angoissées, se déplaçant de moins en moins et vivant dans l'isolement.

Face à l'insécurité qui caractérise la majorité des communes de la ville de Kinshasa, nous nous posons les questions suivantes :

- La population représentée par les organisations de la société civile peut-elle collaborer avec l'Etat pour lutter contre ce phénomène qui provoque la peur et la désolation ?
- L'autorité dispose-t-elle des moyens nécessaires pour réduire ou éradiquer ce fléau ?

Notre étude vise à analyser les causes de l'insécurité dans les communes de Bandalungwa et de Selembao ainsi que les moyens que l'on dispose pour l'éradiquer.

II. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DES COMMUNES BANDALUNGWA ET SELEMBAO

II.1. COMMUNE DE BANDALUNGWA

Souvent abrégé « BANDAL ». La commune de Bandalungwa est située sur une plaine au centre de la ville de Kinshasa, elle est limitée au Nord par la Commune de la Gombe, au Sud par celle de Selembao, à l'Est par les Communes de Ngiri-Ngiri, Kasavubu et Lingwala et à l'Ouest par la Rivière Makalele, les Communes de

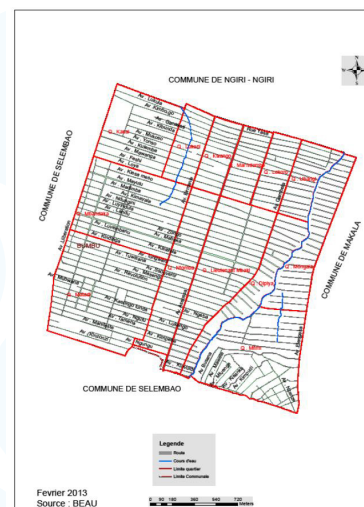


Figure 1. Présentation de la carte administrative de la Commune de Bandalungwa



La cité de Bandalungwa fut créée le 08 décembre 1955 et suite à l'exode rural, elle fut transformée en une Commune populaire après l'indépendance. Sa superficie est de 6, 82 Km² avec une population de 202341 (Service des population, 2004) et une croissance démographique de 4% par an. Actuellement, la population de cette commune peut avoisiner 500.000 habitants (Institut Numérique, 2013).

II.2. SELEMBAO

La Commune de Selembao se situe dans le sud de la ville province de Kinshasa. Elle est l'un de nouveau lieu de peuplement, situé au Sud de la cité (constitué principalement des Communes de Kalamu et de Kasavubu). Elle est structurée autour des avenues de la libération (ex. 24 Novembre) et la route de

Figure 2. Présentation de la carte administrative de la Commune de Selembao



Matadi qui constituent deux tronçons de la route nationale n°1

Sa superficie est de 23, 18 Km² répartie en 15 quartiers (Institut Numérique, 2013). La population de Selembao s'élevait à 335.581 habitants avec une croissance de 4% par an. Actuellement, la population de cette commune est estimée entre 800.000 à 1.000.000 d'habitants ((Service des population, 2004).

Elle est bâtie en sa majeure partie dans un relief accidenté avec des pentes plus au moins fortes à l'instar des quartiers Inga, Madiata et Kingu. Cette commune est confrontée au sérieux problème d'érosions dont 500 têtes ont été identifiées en 2010, induisant ainsi l'enfoncement des rues en ravins, l'isolement de certains quartiers tel que Kingu-camping, le déchaussement des fondations et l'exhumation des infrastructures enfouies tels que les tuyaux de la Régie de la Distribution des eaux (Régideso) et les poteaux de la Société Nationale de l'électricité, SNEL en sigle. La Commune de Selembao est l'une de plus pauvre de l'agglomération de Kinshasa matérialisé par l'absence des infrastructures publiques,

en particulier sanitaires. L'insalubrité des rues y est manifeste, comme à proximité du marché de la libération : les ordures jonchent les rues et les caniveaux servent des poubelles.



III. METHODOLOGIE

Cette étude a été menée dans deux communes de la ville de Kinshasa dont Bandalungwa et Selembao pour la simple raison que le nombre de vols armés est élevé, perpétrés par des jeunes des quartiers pauvres appelés « Kuluna ». Le choix de ces communes s'explique donc par le souci de faire parler l'enquêté afin, de parcourir la problématique de l'insécurité dans tous ses horizons.

L'enquête a été menée auprès de 26 OSC de chacune de commune concernée par l'étude après une concertation sur l'insécurité. Un questionnaire a été donc soumis à une ou deux responsables d'une OSC. Les données à notre possession ont été recueillies auprès de 50 responsables des OSC à Bandalungwa contre 64 responsables des OSC de la commune de Selembao (cfr annexe).

Le questionnaire était constitué des assertions et une cote allant de 1 à 5 a été attribuée à chaque assertion pour traduire le niveau d'insécurité. L'enquêté devrait choisir librement l'assertion correspondant à la réalité de son milieu de vie (voir annexe)

Les informations collectées ont été analysées suivant une méthode statistique porté sur la loi de Gauss pour estimer le taux d'insécurité dans la commune de Bandalungwa et celle de Selembao. Nous avons procédé comme suit :

- La somme de côtes des participants de chaque commune a été calculée à partir des données collectées sur le terrain :

- Puis la moyenne a été trouvée en divisant la somme des côtes par l'effectif des participants de chaque commune :

$$X^- = \frac{\sum i}{N(\text{effectif})} \quad \text{Où } N = 50 \text{ pour la commune de Bandalungwa et } 64 \text{ pour Selembao ;}$$

- Ensuite la somme des différences entre la côte de l'enquêté et la moyenne a été trouvée pour permettre de calculer de l'écart-type de l'échantillon :

$$\sum (xi - X^-)$$

- L'écart type de l'échantillon est calculé à partir de la racine carrée des sommes des côtes moins la moyenne au carré, divisé par l'effectif de participants :

$$\nabla' = \frac{\sqrt{\sum (xi - X^-)^2}}{n}$$

$$\nabla' = \frac{\sqrt{\sum (xi - X^-)^2}}{n - 1}$$

VI. RESULTATS

VI.1. ANALYSE DE L'INSÉCURITÉ DANS LA COMMUNE DE BANDALUNGWA

Au regard à notre méthodologie, nous commençons à calculer la somme des Côtes des participants.

La somme des côtes des participants = $\sum xi = 140$

La moyenne = $X^- = \frac{\sum xi}{N(\text{effectif})} = \frac{140}{50} = 2,8$, nous pouvons arrondir à 3.

La somme des différences entre la côte de l'enquêté et la moyenne = $\sum (xi - X^-) = -7$

Calcul de l'écart type de l'échantillon = $\nabla' = \frac{\sqrt{\sum (xi - X^-)^2}}{n}$ en remplaçant les variables par leurs valeurs respectives $\nabla' = \frac{\sqrt{(-7)^2}}{50} \rightarrow \frac{\sqrt{49}}{50} = \frac{\sqrt{0,98}}{50} \rightarrow \nabla' = 0,989949493$.

Connaissant l'écart-type de l'échantillon (∇'), nous pouvons calculer l'écart-type de la

population (s) par la formule $s = \frac{\sqrt{\sum_{i=1}^n (xi - X^-)^2}}{n - 1}$.

En remplaçant toutes les variables par leurs valeurs respectives, $s = \frac{\sqrt{(-7)^2}}{50-1} \rightarrow \frac{\sqrt{49}}{49} \Rightarrow \sqrt{1}$

Sur la table de loi normale, l'écart-type de la population dont la valeur est de 1 correspond à 0,84134 c'est-à dire 84, 134 %. Ceci stipule que 84, 134% des quartiers de la commune de Bandalungwa sont exposés à l'insécurité contre 15, 86% qui réunissent quelques conditions sécuritaires. Cette insécurité peut-être directement liée à la pauvreté, à la non-instruction, au non-aménagement urbain et au manque de la propreté et indirectement liée à l'absence des forces de sécurité, soit à leur inefficacité ou à leur complicité. Les poches d'insécurité où sont commises ou planifiés les attaques sont des lieux non-aménagés qui hébergent des délinquants. Ces derniers sont souvent dénoncés dans les médias. Cependant, la police ne disposant pas des moyens pour lutter contre ce fléau, la population est abandonnée en elle-même. En revanche, les organisations de la société civile essayent de sensibiliser la population et d'interpeller les autorités sur le danger.

VI.1. ANALYSE DE L'INSÉCURITÉ DANS LA COMMUNE DE SELEMBAO

Au regard à notre méthodologie, nous commençons à calculer la somme des Côtes des participants.

La somme des différences entre la côte de l'enquêté et la moyenne = $\sum(xi - X^-) = -11$

Calcul de l'écart type de l'échantillon = $V' = \frac{\sqrt{\sum(xi - X^-)^2}}{n}$ en remplaçant les variables par leurs valeurs respectives $V' = \frac{\sqrt{(-11)^2}}{64} \rightarrow \frac{\sqrt{121}}{64} = 1,890625$.

Connaissant l'écart-type de l'échantillon (V'), nous pouvons calculer l'écart-type de la population (s) par la formule $s = \frac{\sqrt{\sum_{i=1}^n (xi - X^-)^2}}{n-1}$.

En remplaçant toutes les variables par leurs valeurs respectives, $s = \frac{\sqrt{(-11)^2}}{64-1} \rightarrow \frac{\sqrt{121}}{63} = \sqrt{1,920634921}$

$s = 1,385869734$

$s = 1,385869734$. Sur la table de loi normale, l'écart-type de la population dont la valeur est de $1,385869734$ correspond à $0,9162$ c'est-à-dire $91,62\%$. Ceci stipule que $91,62\%$ des quartiers de la commune de Selembao sont exposés à l'insécurité contre $8,38\%$ qui réunissent quelques conditions sécuritaires.

Au regard de nos résultats, l'insécurité est plus prononcée à Selembao qu'à la commune de Bandalugwa pour la simple raison que cette dernière est plus urbanisée que Selembao. Ceci justifie le fait que la non-urbanisation est l'une des sources de l'insécurité.

V. DISCUSSION

Selon le développement québécois de la sécurité des femmes (1995), le sentiment de l'insécurité est plus nourri par ce que l'on voit et qu'on entend des médias. Cette analyse corrobore avec les résultats de notre étude dans le sens où les médias contribuent à l'accroissement du sentiment d'insécurité ressenti par la population des communes de Bandalugwa et de Selembao. Le non-aménagement urbain, l'absence de la propreté et la non-fréquentation de certains lieux publics sont des facteurs qui favorisent l'insécurité selon le développement québécois de la sécurité des femmes (1995) et la fédération canadienne de municipalité (1994). Ces éléments ont été aussi évoqués comme facteurs favorisant l'insécurité dans les communes étudiées.

VI. CONCLUSION.

Les communes qui ont fait l'objet de notre analyse sont confrontées aux problèmes d'insécurité qui, nécessitent l'implication de l'autorité ainsi que celle de la population. L'absence de certaines infrastructures est la cause majeure de l'insécurité dans ces communes. Toutefois, la commune de Bandalugwa enregistre un taux inférieur d'insécurité par rapport à la commune de Selembao dont $84,13\%$ contre $90,82\%$ à Selembao.

Au manque d'infrastructures s'ajoutent le déploiement insuffisant des forces de sécurité ou leur inefficacité voire leur complicité. On peut citer l'indulgence de la justice qui provoque un profond malaise dans le chef de la police qui éprouve un profond découragement et cette demande à quoi bon prendre tous ces risques face à des jeunes malfaiteurs sûrs de leur quasi-impunité. A peine relâchés, ils les retrouvent dans leurs quartiers encore plus arrogants et plus déterminés à en découdre avec leurs victimes.

Au regard des résultats étayés ci-dessous, il faudrait :

- Pour la population, il faudrait :
 - Sensibiliser en plus en plus la population sur les différentes formes d'insécurité et ses causes afin de favoriser l'appropriation des causes qui peuvent être résolues à leur niveau ;

- Elargir le cadre de dialogue pour échanger sur les mesures à mettre en oeuvre pour diminuer l'insécurité.
- Pour l'état congolais, il faudrait :
 - Eclairer toutes les routes principales et secondaires de différents quartiers ;
 - Evacuer des épaves le long des avenues et routes qui constituent des abris pour les malfaiteurs ;
 - Installer des postes de police dans les points stratégiques dans les deux communes ;
 - Revoir à la hausse les revenus des agents de l'ordre ;
 - Doter ces postes installés du matériel nécessaire pour opérer convenablement ;
 - Associer les habitants de ces communes dans la recherche des solutions aux problèmes leurs concernant ;
 - Prendre de mesures exceptionnelles contre les trafiquants des drogues et stupéfiants et boissons traditionnelles comme Agouene, Zododo.
- Pour les Organisations de la Société Civiles (OSC), il faudrait :
 - Organiser le dialogue et la concertation afin d'acquérir les données sur l'évolution de l'insécurité dans les communes étudiées ;
 - Sur base des résultats, organiser des plaidoyers/sensibilisation avec les autorités afin de leur conscientiser sur le danger et les obliger à l'insérer dans leur agenda.

BIBLIOGRAPHIE

1. Développement québécois de la sécurité des femmes (1995), Esquisses de la sécurité des femmes dans les espaces publics : Québec Rimouski, Chicoutimi, Sherbrooke, 81 pages
2. Fédération canadienne des municipalités (1994), Comment rendre nos collectivités plus sûres pour les femmes : Guide à l'intention des dirigeants communautaires p.15
3. Institut Numérique, (2013), <https://www.institut-numerique.org/i2-la-presentation-du-site-etudie-dans-la-ville-de-kinshasa-520dddc>
4. Rapports Des Concertations Des Organisations De La Commune Bandalungwa Et Selembao (2017)
5. Rapport de l'Institut National de Statistique 2006 :
6. Plan de développement communal de commune de Bandalungwa 2016
7. Plan de développement communal de Selembao 2016
8. Table statistique loi normale de GAUSS
9. Site internet ; https://wikipedia.org/wiki/Loi_normale

ANNEXES

Les participants sont des membres des associations reprises sur la liste et qui habitent les différents quartiers de la commune de Bandalungwa et celle de Selembao. Nous considérons que chacun d'eux connaît parfaitement son quartier et dispose de toutes les informations autour de l'insécurité.

NB. Nous nous sommes abstenus de reprendre les noms des participants pour respecter le principe de discrétion exigé lors de la réalisation de toute enquête

a. Liste des Membres/Organisations de Bandalungwa Ayant Participés à la Concertation

N°	SEXE	COTE/PARTICIPANT	COTE MOYENNE	COTE/PARTICIPANT – COTE MOYENNE
1.	F	5	3	2
2.	F	2	3	-1
3.	M	2	3	-1
4.	F	2	3	-1
5.	M	2	3	-1
6.	M	3	3	0
7.	M	3	3	0
8.	F	2	3	-1
9.	F	2	3	-1
10.	M	3	3	0
11.	M	3	3	0
12.	M	2	3	-1
13.	M	3	3	0
14.	M	2	3	-1
15.	M	4	3	1
16.	M	3	3	0
17.	F	2	3	-1
18.	M	2	3	-1
19.	M	3	3	0
20.	M	4	3	1
21.	M	3	3	0
22.	M	4	3	1
23.	M	5	3	2
24.	M	3	3	0
25.	M	4	3	1
26.	M	3	3	0
27.	F	4	3	1
28.	M	3	3	0
29.	F	3	3	0
30.	F	2	3	-1

31.	F	2	3	-1
32.	F	2	3	-1
33.	M	3	3	0
34.	M	3	3	0
35.	M	4	3	1
36.	F	2	3	-1
37.	M	1	3	-2
38.	M	1	3	-2
39.	M	3	3	0
40.	M	4	3	1
41.	F	4	3	1
42.	M	3	3	0
43.	M	3	3	0
44.	F	2	3	-1
45.	M	2	3	-1
46.	M	3	3	0
47.	M	4	3	1
48.	M	4	3	1
49.	F	2	3	-1
50.	M	3	3	0

b. Liste des Membres/Organisations de Selembao ayant participé à la Concertation


N°	SEXE	COTE/PARTICIPANT	COTE/MOYENNE	COTE/PARTICIPANT - COTE MOYENNE
1.	M	5	4	1
2.	F	5	4	1
3.	F	5	4	1
4.	M	4	4	0
5.	M	5	4	1
6.	M	4	4	0
7.	F	4	4	0
8.	F	5	4	1
9.	M	4	4	0
10.	M	4	4	0
11.	F	4	4	0
12.	M	5	4	1
13.	M	4	4	0
14.	M	3	4	-1
15.	M	4	4	0
16.	M	4	4	0
17.	M	5	4	1
18.	F	4	4	0
19.	M	3	4	-1
20.	M	3	4	-1
21.	M	4	4	0
22.	M	5	4	1

23.	F	4	4	0
24.	M	4	4	0
25.	M	5	4	1
26.	M	4	4	0
27.	F	5	4	1
28.	M	4	4	0
29.	M	4	4	0
30.	M	3	4	-1
31.	M	4	4	0
32.	M	5	4	1
33.	M	4	4	0
34.	M	4	4	0
35.	M	3	4	-1
36.	F	3	4	-1
37.	F	4	4	0
38.	F	5	4	1
39.	M	2	4	-2
40.	M	3	4	-1
41.	M	3	4	-1
42.	F	2	4	-2
43.	M	3	4	-1
44.	M	2	4	-2
45.	M	2	4	-2
46.	M	3	4	-1
47.	F	2	4	-2
48.	M	2	4	-2
49.	M	4	4	0
50.	M	5	4	1
51.	F	3	4	-1
52.	F	2	4	-2
53.	M	5	4	1
54.	M	5	4	1
55.	M	3	4	-1
56.	M	2	4	-2
57.	M	4	4	0
58.	F	4	4	0
59.	F	3	4	-1
60.	M	5	4	1
61.	M	5	4	1
62.	F	4	4	0
63.	F	4	4	0
64.	M	5	4	1
		$\sum x_i = 246$		$\sum x_i - x^- = -11$

1. ENQUETE : Assertions proposées aux participants :

- b) A = cote de 5 correspond à la situation d'un quartier qui réunit toutes les conditions qui permettent d'entretenir l'insécurité dans le quartier/ Commune. On peut citer l'inexistence de l'éclairage public, la disponibilité des abris permettant aux malfaiteurs de se cacher. L'inexistence d'un poste de police, L'indifférence de l'autorité aux problèmes d'insécurité auxquels la population fait face. Le cas de malfaiteurs qui opèrent sans être inquiétés par l'autorité, alors qu'ils sont connus.
- c) B = cote 4 correspond à l'existence des conditions qui maintiennent l'insécurité telle que citée au point A. Toutes les tentatives de la population pour se sécuriser ne donnent pas des résultats faute d'appui de l'autorité.
- d) C = côte 3 correspond à la situation de A et B, mais toutefois il existe un poste de police qui n'intervient jamais en cas d'appel pour des raisons parfois inconnues.
- e) D = côte 2 correspond à quelques conditions qui peuvent réduire l'insécurité. On peut citer l'existence de l'éclairage public mais qui ne fonctionne correctement (projecteurs non remplacés, desserte en électricité aléatoire). Les malfaiteurs opèrent dans les sites non éclairés. Il existe un poste de police qui intervient de manière irrégulière.
- f) E = côte 1, correspond à un système de sécurité qui fonctionne correctement dans le quartier. Les habitants ne sont pas inquiétés. La desserte en électricité est régulière. L'éclairage public est au point. Le poste de la police est opérationnel (il patrouille quelques fois la nuit dans le quartier/ commune) pour détecter toute tentative de forfait. Les assertions 5, 4 et 3 traduisent l'existence de l'insécurité pour diverses raisons tandis que les assertions 2 et 1 traduisent l'existence d'une certaine sécurité. On note pour 2 quelques imperfections dans le fonctionnement tandis que 1 fonctionne correctement.

Siège administratif du CODIC

 Avenue Kibati, n° 57, Commune de Kinshasa

 codic2008ongd@gmail.com

 (+243) 89 89 38 396 • (+243) 99 85 85 902